

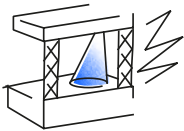
Actuelles Syndicat des Musiques Actuelles

# PRÉSENTATION DU SMA

## QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 2005, le SMA est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd'hui 600 entreprises. Il représente des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux. Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

## LES ADHÉRENTS EN QUELQUES CHIFFRES



**24 %**  
salles  
de concerts



**26 %**  
festivals



**27 %**  
producteurs  
de spectacles



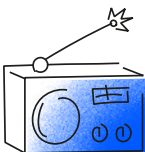
**11 %**  
producteurs  
de disques et  
éditeurs



**6 %**  
centres  
de formation



**4 %**  
fédérations  
réseaux



**2 %**  
radios

**600 structures adhérentes...**  
**Implantées sur l'ensemble du territoire**



---

## UNE DIVERSITÉ DE STATUTS JURIDIQUES ET DE CONVENTIONS COLLECTIVES APPLIQUÉES

### Répartition par statut juridique

**77%**

d'associations à but non lucratif

**15%**

de sociétés commerciales (SARL, SAS-SASU et EURL)

**4%**

de sociétés coopératives (SCOP et SCIC)

**4%**

d'établissements publics (EPIC et EPCC)

### Répartition par convention collective

**48%**

CCN EAC - Convention des entreprises artistiques et culturelles

**30%**

CCN SVP - Convention du spectacle vivant privé

**9%**

CCN EP - Convention de l'édition phonographique

**10%**

CCN ECLAT - Ex-Convention de l'animation

**3%**

Autres (principalement CCN Radiodiffusion et Formation Professionnelle)

---

## QUELLE ORGANISATION ?

Le SMA est dirigé par un Conseil National de 40 membres élus pour deux ans, constitué de représentant-es des différentes régions, ainsi que de représentant-es des différentes activités des musiques actuelles (festivals ; formation et transmission des savoirs ; fédérations et réseaux ; information et média ; musiques enregistrées ; production de spectacles ; salles de concerts).

Le Conseil National élit en son sein un bureau qui gère les affaires courantes, présidé par **Laurent Decès** (Petit Bain, Paris).

Chaque année, l'ensemble des adhérents est par ailleurs convié au Congrès National du SMA pour prendre part au travail du syndicat et participer aux décisions.

Le travail commun s'effectue aussi dans le cadre des groupes de travail permanents suivants : festivals ; producteurs de spectacles ; édition phonographique ; radio/média ; formation professionnelle ; écologie...



L'équipe :

- **Aurélié Hannedouche** : directrice
- **Laëtitia Coquelin** : directrice adjointe
- **Marion Robinet** : responsable de la vie syndicale
- **Hélène Tauriac** : juriste
- **Célie Caraty** : chargée des affaires publiques

---

## COMMENT REJOINDRE LE SMA ?

### Qui peut adhérer ?

Syndicat de l'économie sociale et solidaire, le SMA s'adresse à toutes les entreprises dont l'activité consiste à diffuser des œuvres, à accompagner des pratiques, à soutenir la création ou à former les praticien-nés dans le secteur des musiques actuelles. Ces entreprises, en cas de bénéfice, doivent en reverser la majeure partie dans le projet, pour attester de leur « lucrativité limitée », et respecter l'encadrement des rémunérations dans la limite de 1 à 5 au sein de l'équipe.

Le SMA étant un syndicat d'employeurs, toute structure demandant son adhésion doit impérativement être employeur et donc conclure des contrats de travail (CDI, CDD, CDDU) et appliquer les termes de la convention collective correspondant à son activité.

La structure demandant son adhésion doit par ailleurs respecter a minima deux des trois critères suivants :

- Ancienneté minimum de deux ans d'exercice d'activité
- Équivalent temps plein supérieur ou égal à 1 ETP
- Chiffre d'affaires minimum de 30 000 euros



### Comment adhérer ?

Après avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la charte des valeurs, les structures intéressées doivent remplir le formulaire de demande d'adhésion, s'engager à respecter les termes inscrits dans les documents précités et transmettre les différents éléments complémentaires.

Toutes les informations nécessaires pour l'adhésion sont à retrouver sur notre site :

[www.sma-syndicat.org/adhesion/](http://www.sma-syndicat.org/adhesion/)

### Pour quel coût ?

Le mode de calcul du montant de l'adhésion est conçu de manière simple et la plus équitable possible pour assurer le fonctionnement du SMA, tout en permettant, pour les plus petites structures, l'accès à une couverture syndicale. Le montant de la cotisation est ainsi fixé en fonction du total des produits d'exploitation de la structure en N-2. Il est possible d'avoir une simulation du coût en contactant le SMA en amont de votre demande d'adhésion.



---

## LES MISSIONS DU SMA



### **Soutien, conseil, formation et information aux adhérents**

Le SMA :

- renseigne ses adhérents sur leurs problématiques individuelles sur les aspects juridiques, sociaux, fiscaux, etc. ;
- tient informés ses adhérents par une veille régulière sur les sujets propres au secteur des musiques actuelles, en leur transmettant un point d'info à échéance très régulière, a minima bimensuelle, ainsi que des notes sur les actualités juridiques et sociales pouvant les concerner ;
- adresse une revue de presse hebdomadaire sur l'actualité des musiques actuelles ;
- dispose de listes de discussions permettant aux adhérents un échange de pratiques entre structures d'une même région ou partageant la même activité ;
- met à disposition des adhérents des modèles de contrats et autres outils pratiques ;
- propose un programme de webinaires et de formations gratuites pour ses adhérents sur des thématiques juridiques, sociales et fiscales notamment ;
- met en place des groupes de travail entre adhérents leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et de mettre en place des initiatives appropriées ;
- organise des rencontres régulières en régions ;


- organise des tables rondes sur des sujets d'actualité lors des principaux événements du secteur (Trans Musicales, Printemps de Bourges, MaMA, BIS, Raffut !, etc.) ;
- peut représenter ses adhérents en justice.

### **Accords et partenariats**

À travers différents accords et partenariats, le SMA :


- permet à ses adhérents salles de concerts, festivals et producteurs de spectacles de bénéficier d'accords préférentiels avec la Sacem ;
- en partenariat avec MobiCulture, informe ses adhérents sur la mobilité internationale des artistes, à l'aide de formations gratuites et d'un guide exhaustif pour répondre aux questions concernant l'accueil et l'embauche d'artistes étrangers ;
- accompagne ses adhérents dans leurs activités avec l'aide de différents cabinets d'avocats avec lesquels des conditions privilégiées ont été conclues ;
- permet aux adhérents de mieux maîtriser la paie à travers un partenariat avec GHS / SPAIÉctacle, donnant lieu à des remises sur les formations, les signatures électroniques et l'achat de licence ;

- donne la possibilité aux adhérents d'avoir accès aux informations du média spécialisé NewsTank Culture et/ou de s'abonner à NECTART, DARD/DARD ou PANARD à des tarifs préférentiels ;
- permet aux jeunes talents de La Nouvelle Onde d'accéder à des ressources et des rendez-vous du SMA, en constituant par ailleurs un vivier de professionnel·les que le SMA pourra solliciter ;
- aux côtés du think tank The Shift Project, réfléchit au monde de demain pour un secteur culturel moins carboné et plus respectueux de l'environnement.



### **Représentation du secteur et participation à la co-construction des politiques publiques avec le Gouvernement, le Parlement et les collectivités territoriales**

Le SMA siège au Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), au sein des différents Comités Régionaux des Professions du Spectacle (COREPS), collabore avec l'ensemble des organisations d'employeurs et syndicats de salariés du spectacle et entretient des relations régulières avec le Gouvernement, le Parlement et les collectivités territoriales pour défendre au mieux les intérêts du secteur des musiques actuelles et être proactif à ce sujet.



### **Représentation et défense des intérêts des adhérents auprès des organisations professionnelles, négociation dans les instances paritaires**

Le SMA :

- négocie les **conventions collectives** (CCN EAC - Entreprises artistiques et culturelles, CCN SVP - Spectacle vivant privé et CCN EP - Édition phonographique) ;
- siège au **Centre National de la Musique (CNM)** au sein de chacune des commissions, ainsi qu'au conseil d'administration et au conseil professionnel ;
- siège dans les instances relatives à la **formation professionnelle** (Afdas, CPNEF-SV, CPC, Coreps, etc.) ;
- siège à la Caisse des Congés Spectacles, à Audiens, à AGI-SON ;
- est membre de l'UFISC qui rassemble 18 organisations professionnelles et représente plus de 2000 structures artistiques et culturelles ;
- est membre de Tous Pour La Musique.

---

## LES PROJETS INITIÉS PAR LE SMA

Afin de répondre aux enjeux et aux besoins du secteur, le SMA :

→ est à l'initiative de la **campagne « Vous n'êtes pas là par hasard »**. Après une première étape de décryptage et d'analyse du contexte présentés dans l'étude « Festivals : indépendance et diversité », l'objectif est à présent de réaffirmer la singularité et les valeurs des festivals indépendants et de sensibiliser le public, les élus et les artistes aux problématiques actuelles : accélération inquiétante de la concentration économique, concurrence accrue et déséquilibrée, inflation des coûts de cession, baisse des financements publics, apparition de nouvelles normes et réglementations difficiles voire impossibles à assumer, fragilisation des structures à la suite de la crise sanitaire, etc. ;

→ suit et s'implique dans différents chantiers liés à **l'égalité des genres** et veille à ce que les structures du secteur puissent bénéficier d'un accompagnement adapté pour répondre aux protocoles mis en place par le CNM et le Ministère de la Culture pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles ;

→ est également fondateur et sociétaire de la coopérative SoCoop qui propose **la solution de billetterie solidaire, mutualisée et indépendante SoTicket**.



→ a lancé, aux côtés de la FEDELIMA et en partenariat avec le CNM, un **nouveau parcours d'accompagnement à la fonction Direction de lieux de musiques actuelles**, qui permet aux directeur·rices de lieux de musiques actuelles adhérents de la FEDELIMA et/ou du SMA de remettre en perspective leurs pratiques ou de faciliter leur prise de poste en renforçant leurs compétences dans les domaines clés de la fonction de direction. Cela se concrétise par un parcours de 7 modules de 2 jours au choix proposés tout au long de l'année, en présentiel, afin de favoriser la solidarité entre les participant·es ;

→ est à l'origine de **deux projets d'envergure en faveur de la transition écologique** de la filière des musiques actuelles afin de collecter des données sur son impact environnemental, que ce soit pour le spectacle vivant, avec le projet **Déclic**, ou pour la musique enregistrée et d'accompagner les structures en cohérence avec les enjeux actuels ;

**Nous contacter**



SMA - Syndicat des Musiques Actuelles  
43 boulevard de Clichy - 75009 Paris

01 42 49 21 16 - [contact@sma-syndicat.org](mailto:contact@sma-syndicat.org)  
[www.sma-syndicat.org](http://www.sma-syndicat.org)

**Facebook** : [SyndicatMusiquesActuelles](https://www.facebook.com/SyndicatMusiquesActuelles)

**Twitter** : [SMA\\_syndicat](https://twitter.com/SMA_syndicat)

**LinkedIn** : [sma-syndicat-des-musiques-actuelles](https://www.linkedin.com/company/sma-syndicat-des-musiques-actuelles)

**Instagram** : [syndicatdesmusiquesactuelles](https://www.instagram.com/syndicatdesmusiquesactuelles)